



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025 a adopté le *Règlement 514-5 modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham*.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Farnham ce 18 novembre 2025.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière